



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Rapport détaillé sur les activités de l'Organisation en 2006-2007

### Coordination de l'action en faveur de l'Afrique



	<p>publication sur la 2<sup>e</sup> réunion du FOSRASUN, largement diffusée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire de formation : organisation d'un séminaire de formation des points focaux de l'UNESCO dans les organisations régionales et sous-régionales, septembre 2007, Siège de l'UNESCO.</li> <li>• Comité UNESCO pour le NEPAD - 4<sup>e</sup> réunion organisée en juillet 2007 au Siège de l'UNESCO - membres du Comité renouvelés conformément à leur mandat. Suivi :             <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Transmission des recommandations qui portent notamment sur (i) l'octroi du statut de 6<sup>e</sup> région à la diaspora africaine afin de l'amener à prendre une part active dans le développement du continent, (ii) l'élaboration de curricula et de manuels scolaires communs pour créer chez les jeunes des dispositions favorisant le processus d'intégration ;</li> <li>(2) Réalisation d'une publication.</li> </ol> </li> <li>• Participation de l'UNESCO aux réunions des chefs d'État et de gouvernement de la CEN-SAD, de la CEDEAO, de l'UEMOA et du COMESA.</li> <li>• Effort commun des Nations Unies :             <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Organisation de la réunion du groupe thématique « Sciences et technologies » en juin 2006 au Siège de l'UNESCO dont l'Organisation a la responsabilité ;</li> <li>(2) Participation à la 7<sup>e</sup> et à la 8<sup>e</sup> consultation régionale des agences du système des Nations Unies intervenant en Afrique (Addis-Abeba, novembre 2006) ;</li> <li>(3) Participation de l'UNESCO au groupe thématique « Post-conflit » et création d'un sous-groupe thématique « Culture » à l'occasion de la 8<sup>e</sup> consultation régionale.</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le renforcement des capacités des CER/OIR dans nos domaines de compétence.</li> <li>• Prise en compte effective dans la programmation pays de la dimension régionale et sous-régionale.</li> <li>• Complémentarité, harmonisation et mise en synergie des activités.</li> </ul>		<p>Contribution au renforcement durable des capacités des institutions régionales.</p> <p>Les réflexions du Comité ont permis d'éclairer et de mieux cibler les actions d'accompagnement du NEPAD.</p>	
<p>Coopération élargie avec diverses structures de la société civile africaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des activités de coopération ont été menées de concert avec des organisations non gouvernementales régionales et internationales dans les domaines suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la promotion du livre et de la lecture. Exemple : le « Salon Livres d'Afrique », qui s'est tenu le 28 octobre 2006, avec la participation de 30 sociétés d'édition et</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ONG nationales et régionales africaines disposent de peu de moyens et ne sont pas toujours bien informées des possibilités de partenariat avec l'UNESCO. Leur coopération sur le terrain étant essentielle, il est important de continuer à les sensibiliser et à les</li> </ul>			

	<p>250 auteurs et qui a reçu des milliers de visiteurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation de la diaspora africaine au développement du continent et la mise en valeur de personnalités africaines et issues de la diaspora ayant contribué au développement de l'humanité. Exemple : la réunion consultative des diasporas africaines en Europe de septembre 2007, qui propose la création de centres régionaux pour la promotion des langues africaines. Par ailleurs, des ONG régionales et nationales actives dans les domaines de compétence de l'UNESCO ont été encouragées à coopérer avec cette dernière et à faire mieux connaître les méthodes et critères de l'Organisation.</li> <li>• Un soutien a été apporté à 25 ONG qui ont demandé l'établissement de relations officielles avec l'UNESCO. L'invitation d'un plus grand nombre d'ONG africaines au Forum international de la société civile a également été appuyée.</li> <li>• Une vaste réflexion a été menée sur d'importantes questions ayant trait aux principales priorités, aux problèmes transversaux et aux programmes intersectoriels du continent, notamment : la situation des femmes et des jeunes, le VIH/SIDA, les migrations, la diaspora, les chaires et les centres d'excellence de l'UNESCO en Afrique.</li> </ul>	<p>soutenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grâce aux actions menées, la participation des ONG et de la diaspora africaine dans la mise en œuvre du programme a été accrue et les impacts démultipliés. C'est l'exemple de l'Association africaine de télédétection.</li> </ul>			
<p>Actions de programme de l'UNESCO en faveur de l'Afrique formulées et mises en œuvre conformément aux priorités du NEPAD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à l'élaboration des Plans d'action de l'UA/NEPAD dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'éducation (Seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique 2006-2015) ;</li> <li>- la culture (charte pour la renaissance culturelle, plan d'action pour la promotion des industries culturelles pour le développement de l'Afrique, Plan d'action linguistique pour l'Afrique) ;</li> <li>- les sciences (Plan d'action consolidé pour la science et la technologie).</li> </ul> </li> <li>• Prise en compte effective dans les documents de 34 C/4 et de 34 C/5 des priorités de l'UA/NEPAD et des différentes plates-formes sectorielles.</li> <li>• Suivi des décisions des Sommets de l'UA :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre effective par les secteurs de programme.</li> <li>• Mise en œuvre effective par les secteurs de programme.</li> </ul>		<p>Formulation de projets sous-régionaux et régionaux et promotion d'initiatives collectives favorisant l'intégration et mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle de la « Priorité Afrique ».</p> <p>Coopération durable avec les instances de décisions</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien de l'Organisation au suivi des décisions du Sommet de Khartoum en matière d'éducation et de culture ;</li> <li>- contribution aux différentes sessions du COMEDAF et de l'AMCOST ;</li> <li>- COMEDAF et AMCOST (African ministerial Conference of ST) : Soutien et participation.</li> <li>• CIAD : Contribution/participation à la 2<sup>e</sup> Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora, CIAD II (Bahia, Brésil, juillet 2007) organisée conjointement par l'UA et le Gouvernement du Brésil. Exemple de recommandation : adoption d'une Déclaration et d'un Plan d'action. Le suivi de cette conférence a donné lieu à la décision 175 EX/21 du Conseil exécutif et à la résolution 34 C/63 de la Conférence générale par lesquelles ces organes directeurs demandent au Directeur général de coopérer avec l'Union africaine dans la réalisation du Plan d'action d'El Salvador.</li> <li>• Séminaire de formation : organisation d'un séminaire de formation des points focaux de l'UNESCO dans les organisations régionales et sous-régionales, septembre 2007, Siège de l'UNESCO. Mécanismes de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.</li> <li>• Organisation d'une 2<sup>e</sup> Commission mixte UNESCO/CEDEAO, juin 2006.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre effective des recommandations.</li> <li>• Poursuivre le renforcement des capacités des CER/OIR dans nos domaines de compétence.</li> </ul>		<p>africaines.</p> <p>Renforcement et élargissement durables de la contribution de la diaspora au développement de l'Afrique.</p>	
<p>Liens renforcés avec les États membres africains en vue de contribuer à une intégration régionale et sous-régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites officielles du Directeur général en Afrique, 2006-2007 : 10 pays visités (Bénin, Éthiopie, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Mali, Nigéria, RCA, Sénégal, Togo).</li> <li>• Visites officielles des personnalités africaines au Siège : 14 chefs d'État en exercice (Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, Nigéria, Libéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Comores), 2 anciens chefs d'État (Sénégal et Côte d'Ivoire), 1 chef de gouvernement (Maurice).</li> <li>• Autres entretiens avec des chefs d'État et de gouvernement africains à l'occasion des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attention particulière devrait être accordée aux États membres n'ayant pas de représentations permanentes à Paris.</li> <li>• Nécessité de renforcer les échanges d'information avec les secteurs/BHS pour un meilleur suivi des activités au sein des États membres.</li> <li>• Sensibiliser les secteurs de programme et les bureaux hors Siège à la nécessité de rendre régulièrement compte des suites données aux engagements du Directeur général.</li> </ul>		<p>Le maintien et le renforcement de bonnes relations politiques et diplomatiques avec les États membres, le Groupe africain, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec d'autres partenaires de la société civile sont indispensables à une mise en œuvre régulière et harmonieuse du programme.</p>	

Sommets de l'Union africaine (Khartoum, 2006 et Addis-Abeba, 2007), de la Francophonie, et des audiences avec des ministres, ambassadeurs et délégués permanents, membres du Conseil exécutif, secrétaires généraux des commissions nationales des 47 États africains.

- Groupe africain : Soutien et appui aux 37 réunions et sessions de travail de ce Groupe.
- Conventions ratifiées notamment grâce à l'action de sensibilisation menée par le Département :
  - Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) : ratifiée par 13 États membres ;
  - Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) : ratifiée par 12 États membres ;
  - Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) : ratifiée par 11 États membres ;
  - Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) : ratifiée par 3 États membres ;
  - Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (1971) : ratifiée par 2 États membres ;
  - Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) : ratifiée par 1 État membre.
- Signature de Mémoires d'accord, Plans d'actions, communiqués conjoints.
- Accords de coopération : Signature d'accords de coopération avec l'Union africaine (janvier 2006), la CEEAC (septembre 2006), l'UEMOA (novembre 2006), la CAE (décembre 2006), l'IGAD (janvier 2007).
- Banque de données sur la coopération avec l'Afrique : une banque de données par pays, région et sous-région a été créée pour recenser les activités et manifestations importantes organisées par l'UNESCO sur le continent.
- Commissions nationales : le Département Afrique (AFR) a participé à la réunion des

- Continuer, en le renforçant, le travail d'information auprès du Groupe.
- Poursuivre les actions d'explication et de sensibilisation qui ont permis ces résultats, notamment avec l'appui de l'UA et des CER/OIR.
- Continuer à assurer leur suivi dans une approche intersectorielle.
- Conclure des accords avec les CER/OIR majeurs restants. Continuer la mise en œuvre des accords existants, en y impliquant davantage les unités hors Siège.
- Renforcer la coordination intersectorielle afin que la banque de données du Département Afrique soit tenue constamment à jour.
- Il est nécessaire de mieux associer les commissions nationales à la

	<p>commissions nationales qui s'est tenue en Angola en 2006. Les commissions nationales africaines ont reçu des informations sur le programme de coopération entre l'UNESCO et l'Union africaine et ont été encouragées à renforcer cette coopération aux niveaux national et sous-régional.</p>	<p>coopération entre les bureaux hors Siège et les organisations sous-régionales.</p>			
<p>Ressources extrabudgétaires mobilisées en faveur de l'Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il a été mobilisé 1 677 880 dollars dont 577 820 dollars ont servi à financer des activités propres au Département et le reste versé dans le compte Priorité Afrique pour financer des projets extrabudgétaires soumis par les secteurs de programme et les bureaux hors Siège.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenariats initiés avec le secteur privé restent à être renforcés et élargis.</li> </ul>	<p>Les fonds mobilisés représentent 168 fois le fonds d'amorçage initial, soit un taux de rentabilité de 168 %.</p>		
<p>Coordination de l'action de l'Organisation en matière de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion dans les pays en situation de post-conflit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration du programme PEER (Programme of Education for Emergencies and Reconstruction). Recrutement du nouveau coordinateur du programme. Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation et de l'audit du programme.</li> <li>• Somalie : Mise en place d'un groupe de travail intersectoriel chargé de proposer une stratégie cohérente d'appui à ce pays.</li> <li>• République démocratique du Congo (RDC) : Lancement d'un important programme d'appui au secteur éducatif (PASE). Coordination par le Département du Groupe de travail intersectoriel pour la RDC.</li> <li>• Soudan : Coordination du Groupe de travail intersectoriel pour le Soudan. Contribution à la mise en œuvre de la décision 175 EX/25 du Conseil exécutif. Ouverture effective du Bureau de Khartoum.</li> <li>• Grands Lacs : Coordination du groupe de travail pour les Grands Lacs (175 EX/INF.3). Participation de l'Organisation à la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays de la région des Grands Lacs (décembre 2006).</li> <li>• Organisation du Colloque international sur le thème : « Le dialogue entre les religions endogènes, le christianisme et l'islam au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régionalisation effective du programme.</li> <li>• Poursuite de l'assainissement et du redressement de la gestion administrative et budgétaire du programme.</li> <li>• Assurer la cohérence et la spécificité du programme post-conflit pour l'Afrique.</li> <li>• Assurer la mise en œuvre des programmes de coopération renforcée dans un contexte de tension et de rupture des liens institutionnels internes.</li> <li>• Aider à renouer des liens et impulser un processus durable de reconstruction/réhabilitation.</li> <li>• Poursuivre le dialogue interreligieux en Afrique.</li> <li>• Promouvoir les conditions d'une paix</li> </ul>			

	<p>service de la culture de la paix en Afrique », à Cotonou, République du Bénin, les 20 et 21 août 2007, avec l'appui de l'Association mondiale pour l'appel à l'islam (AMAI) et du Gouvernement béninois.</p>	<p>sociale durable entre diverses communautés, notamment religieuses.</p>			
<p>Visibilité accrue de l'Organisation auprès de la société civile africaine sous le slogan « Faire et le faire savoir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et large diffusion de la publication bilingue (français-anglais) : « Bilan régional des activités de l'UNESCO en Afrique pour 2006-2007 ».</li> <li>• Organisation d'un colloque et lancement de six études prospectives, sur des thèmes afférents aux priorités des États membres d'Afrique et notamment le NEPAD.</li> <li>• Mise en place d'autres outils/modes de communication en vue d'un impact élargi et renforcé : Couverture par les médias africains et internationaux de diverses manifestations/actions ; expositions (lors des Sommets de chefs d'État et conférences internationales) sur l'Afrique et les divers aspects de la coopération que l'UNESCO entretient avec ce continent, actions auprès des médias d'Afrique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'accroître les actions visant le renforcement de la visibilité de l'UNESCO, notamment chez les jeunes et les étudiants d'Afrique.</li> </ul>			